

## CHAMBERSIGN : CERTIFICAT DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

Simplifiez vos procédures avec le certificat de signature électronique.



### DESRIPTIF

### Obtenez sous 48 heures votre signature électronique certifiée !

La CCI Gard vous aide à faire les démarches d'obtention, vous remet votre **certificat** et vous informe sur les modalités d'installation ainsi que sur son utilisation pratique. Elle vous conseille sur les usages de la **signature électronique** dans votre entreprise.

#### LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

La signature électronique (ou certificat électronique, signature numérique) repose sur un système de chiffrement à clé publique et à clé privée permettant d'authentifier l'auteur d'un document. C'est la transposition dans le monde numérique de la signature manuscrite.



### OBJECTIFS

Simplifiez vos procédures avec le certificat de signature électronique :

- Appels d'offres
- Marchés Publics
- Actes d'engagement
- SYLaé - Contrats aidés
- Signatures électroniques
- Documents dématérialisés
- Factures Chorus
- Espace Sécurisé Certifié
- Contrôle de légalité
- Télédéclarations
- Déclaration Tracfin/Ermes
- Faeton
- SIV - Cartes Grises



COÛT

**Tarifs :**

A partir de 50€ HT selon le type de certificat et le niveau de sécurité choisis.

**Offres PLUS :**

Remise en entreprise : 50€\*

Remise et installation : 100€\*

**\*en sus du prix du certificat**

---

**Passez à l'échelle européenne avec Eurodacio**

Le certificat Eurodacio répond à la réglementation européenne eIDAS ainsi qu'à l'arrêté du 12 avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique. Véritable carte d'identité électronique professionnelle, il permet une authentification forte répondant au RGS\*\*.

À partir de **73,00 € HT/AN**



CONTACT

**Contacts :**

**Nîmes - Nathalie Arnaud**

[n.arnaud@gard.cci.fr](mailto:n.arnaud@gard.cci.fr)

04 66 879 893

**Alès - Muriel Nivon**

[m.nivon@gard.cci.fr](mailto:m.nivon@gard.cci.fr)

04 66 78 49 34

*Les certificats de signature électronique proposés par **Chambersign**, Autorité de certification des CCI (Entité reconnue par l'Etat et tiers de confiance), établissent de manière fiable le lien entre une signature électronique, une personne et une organisation. Ils ont une validité de 1 à 3 ans.*

*Liste des autorités de certification RGS disponible sur le site [www.lsti.fr](http://www.lsti.fr) rubrique Signature Electronique - Obtenir un certificat.*